



**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'USAGE
ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE
RÈGLEMENTS 2023-06-001 ET 2024-05-001**

Tout propriétaire d'une résidence secondaire qui désire faire de la location court-terme doit au préalable s'enregistrer auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ). Pour se faire il doit obtenir de la municipalité de Lac-Sainte-Marie un avis de conformité et aussi un certificat d'autorisation d'usage municipale.

POUR TOUTE DEMANDE SVP NOUS FAIRE PARVENIR CETTE ANNEXE COMPLÉTÉE ET SIGNÉE ET TOUTES LES INFORMATIONS SUIVANTES DEMANDÉES:

- 1- Nom et adresse du (des) propriétaire(s) de l'immeuble visé
 - _____
 - _____

- 2- Nom et adresse et no. téléphone en cas d'urgence du (des) répondant(s) désigné(s) par le(s) propriétaire(s)
 - _____ - _____
 - _____ - _____

- 3- Plan à l'échelle de l'immeuble visé et de la partie en location (croquis à la main et photos) **(Si aucune modification passer à la prochaine question)**
 - Nombre de chambres _____
 - Nombre locataires admissibles _____

- 4- Plan à l'échelle des aménagements extérieurs tels piscine, spa, équipements loisirs, quai, stationnement, foyer... (croquis à la main et photos) **(Si aucune modification passer à la prochaine question)**

- 5- Attestation d'un professionnel sur la conformité au Q-2, r.22 de votre installation septique (ou firme spécialisée)- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ **(Non obligatoire pour un renouvellement sauf sur demande de la municipalité)**
 - Champs épuration
 - Fosse scellée **(Installation d'une alarme obligatoire – fournir preuve sur demande)**

Non obligatoire si installée depuis moins de 5 ans et certificat de conformité déjà fourni à la municipalité

Non obligatoire si branché sur réseau des eaux usées municipal

- 6- Attestation d'un ingénieur ou technologue de la conformité au Q-2, r.35.2 de votre captage des eaux souterraines (ou certificat d'analyse bactériologique de l'eau potable)- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ OU TEST D'EAU **(À tous les ans)**
 - Puit
 - Autres _____

Non obligatoire si branché sur réseau de l'eau potable municipal

7- Preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ (À tous les ans)

8- Vos périodes de location annuelles (nb. semaines à louer / année) _____

9- Votre demande d'avis de conformité de la CITQ dûment complétée (ou votre copie d'enregistrement d'hébergement touristique de la CITQ) (À tous les ans)

10- Votre paiement au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

- Demande initiale 500\$
- **Renouvellement annuel 200\$**

11- Autres informations pertinentes

- _____
- _____
- _____

Un délai de 30 jour maximum est prévu pour le traitement de votre demande à la suite de la réception de tous les documents exigés. Aucun certificat ne sera émis si le paiement de la demande n'a pas été reçu ou si des taxes, tarifications ou autres montants sont dus à la municipalité concernant l'immeuble visé par la demande. Retourner votre demande et vos documents par courriel à inspecteur@lac-sainte-marie.com

Signé le _____

Propriétaire

Propriétaire

(Tous les propriétaires doivent signer la demande de certificat d'autorisation d'usage)

PARTIE MUNICIPALE

Demande reçue à la municipalité le _____

- Demande complète
- Documents manquants

- _____
- _____
- _____

Signature de l'inspecteur municipal : _____
Élyse Boucher